



Extrait du Diocèse du Mans

<http://www.sarthe.catholique.fr/Sacrement-des-malades>

Sacrement des malades

- Prier et célébrer -

Date de mise en ligne : mercredi 8 septembre 2010

Diocèse du Mans

Le sacrement des malades est l'expression de la tendresse de Dieu pour ceux d'entre nous qui souffrent dans leur corps ou dans leur psychisme.

Pendant longtemps, on l'a nommé « extrême-onction » et donné avec les « derniers sacrements » (le pardon, la communion et le sacrement des malades). Il n'était donc reçu qu'en fin de vie et s'est trouvé associé à la mort, au point d'inquiéter les malades à qui on le proposait.

Le Concile Vatican II a préféré le désigner par l'expression « onction des malades » et a renouvelé sa pratique pour qu'il accompagne vraiment un chrétien malade ou souffrant au long de sa vie, à chaque fois que cela sera jugé nécessaire.

Il peut en fait être proposé à différentes périodes de la vie :

- ▶ quand une personne apprend qu'elle est atteinte d'une maladie grave.
- ▶ quand la maladie devient trop dure à supporter.
- ▶ quand une souffrance morale devient trop lourde.
- ▶ au moment de la vieillesse quand la vie devient plus fragile.

Comment se déroule la célébration du sacrement des malades ?

Le sacrement de l'onction des malades comprend 2 gestes :

- l'imposition des mains, en silence.



- L'onction d'huile sur le front et sur les mains, avec l'huile bénite lors de la messe Chrismale.

Le prêtre dit ces paroles à chacun en l'appelant par son prénom :

« N., par cette onction sainte, que le Seigneur en sa grande bonté, vous reconforte par la grâce de l'Esprit Saint ». Ainsi, vous ayant libéré de tous péchés, qu'il vous sauve et vous relève« , et la personne répond : »Amen" .

Quand et où est-il donné ?

La célébration peut se dérouler autour d'un seul malade ou au cours d'une célébration communautaire. Renseignez-vous dans la paroisse proche de chez vous.

Pour en savoir plus

[Les sacrements](#)

[Le sacrement des malades : portail de la liturgie catholique](#)

[Pastorale de la santé](#)